

Secteur cadre de vie-technique • Entreprises d'architecture

TEMPS DE TRAVAIL



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2018. Il baisse de 5,4 points.

Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.



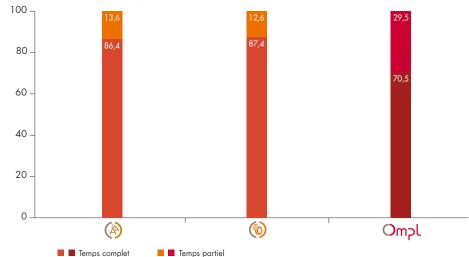
Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



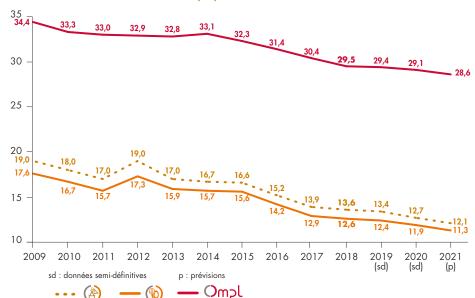
Entreprises d'architecture

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2018

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source: Insee, DADS 2009-2018, estimations

www.ompl.fr

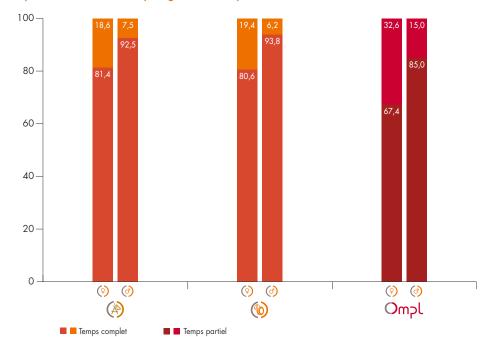




FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 11,1 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



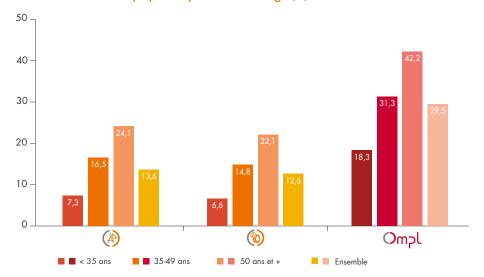
Source: Insee, DADS 2018.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 16,8 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2018.





OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	11,5	11,3	28,0
Professions intermédiaires	10,3	8,6	22,6
Employés	23,9	23,0	32,3
Ouvriers	26,8	20,6	57,5
Ensemble	13,6	12,6	29,5

Source: Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Occitanie (17,6 %) et atteint un minimum pour les DOM (9,4 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions	(A)		Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	16,2	15,2	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	15,7	14,6	34,1
Bretagne	15,3	14,2	31,4
Centre-Val de Loire	15,1	13,3	28,9
Corse	15,5	14,1	24,8
DOM	9,4	12,1	21,6
Grand Est	13,3	13,1	34,1
Hauts-de-France	12,8	11,3	33,1
Île-de-France	10,1	9,7	21,2
Normandie	15,1	12,2	31,2
Nouvelle-Aquitaine	15,1	12,3	28,7
Occitanie	17,6	15,1	32,5
Pays de la Loire	16,7	14,6	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	16,9	14,2	31,2
Ensemble	13,6	12,6	29,5

Source: Insee, DADS 2018.